

ACTION URGENTE

TADJIKISTAN. UN JOURNALISTE INCARCÉRÉ RISQUE D'ÊTRE TORTURÉ

Le journaliste indépendant Daler Charipov a été arrêté le 28 janvier et placé en détention provisoire dans la capitale tadjike, Douchanbé, pour des accusations forgées de toutes pièces d'« incitation à la discorde religieuse ». Il n'a pas été autorisé à consulter son avocat et risque d'être torturé. Daler Charipov est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Il doit donc être libéré immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président du Tadjikistan, Emomali Rahmon
Executive Office of the President
Prospect Rudaki, 80
Dushanbe 734043
République du Tadjikistan
Veillez utiliser le formulaire en ligne :
(anglais) <http://www.president.tj/en>
(russe) <http://www.president.tj/ru>
Twitter : @EmomaliRahmon

Monsieur le Président,

Le 28 janvier, le journaliste indépendant bien connu **Daler Charipov** a été arrêté par des agents du Comité de sûreté de l'État (SNCS) pour « incitation à la discorde religieuse », au titre de l'article 189 du Code pénal. Dans de nombreuses publications, Daler Charipov critique le gouvernement et, tout au long de sa carrière, il a couvert divers sujets d'intérêt public, notamment les violations des droits humains et la liberté religieuse.

Le 30 janvier, Daler Charipov a comparu devant le tribunal du district d'Ismoil Somoni, à Douchanbé, qui a ordonné son placement en détention provisoire pendant deux mois. Le 1^{er} février, le bureau du procureur général a publié une déclaration accusant Daler Charipov de publier des articles « extrémistes » sur les questions religieuses et prétendant qu'il était lié à une organisation extrémiste interdite. L'article 189 présente une définition très large et vague de l'« extrémisme » et, au fil des ans, il a été maintes fois utilisé dans des affaires à caractère politique contre les voix dissidentes au Tadjikistan.

L'arrestation de Daler Charipov et les poursuites dont il fait l'objet sont des mesures de représailles pour ses articles critiques et son travail de journaliste. Il n'a commis aucune infraction dûment reconnue par la loi et ne fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression via ses publications critiques. L'accusation d'« incitation à la discorde religieuse » retenue contre lui doit être abandonnée et il doit être relâché immédiatement et sans condition.

Je suis préoccupé-e par les poursuites infondées dont il fait l'objet, mais aussi par les informations selon lesquelles pendant des jours après son arrestation, son avocat n'a pas pu s'entretenir avec Daler Charipov. Cela viole ses droits fondamentaux et ses droits procéduraux garantis par le droit tadjik, et ne peut signifier qu'une seule chose : Daler Charipov est soumis à des pressions illégales et risque de subir des actes de torture et autres mauvais traitements.

Au fil des ans, le travail du Comité de sûreté de l'État (SNCS), qui enquête sur cette affaire, a été entaché de nombreuses allégations de torture et de mauvais traitements, infligés notamment en vue d'extorquer des « aveux » aux détenus.

Je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que Daler Charipov soit libéré immédiatement et sans condition, car c'est un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression. Dans l'attente, je vous prie de garantir son intégrité physique et mentale, notamment en le protégeant efficacement contre la torture et les mauvais traitements, et en lui permettant sans délai de s'entretenir librement avec son avocat.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Daler Charipov est un journaliste bien connu au Tadjikistan qui traite de sujets allant des violations des droits humains à la liberté religieuse. Il a travaillé pour le journal indépendant *Ozodagon* jusqu'à ce qu'il ferme en 2019 après avoir subi le harcèlement des autorités pendant des années.

L'article 189 du Code pénal, au titre duquel Daler Charipov a été inculpé, comporte une définition très large de l'« extrémisme » et le gouvernement l'emploie fréquemment pour faire taire ses détracteurs – avocats, militants politiques et journalistes notamment. Il prévoit une peine d'emprisonnement comprise entre cinq et 12 ans. Parmi les personnes incarcérées au titre de l'article 189 figurent deux prisonniers d'opinion. Khaïroullo Mirsaïdov, journaliste indépendant actuellement en exil politique, a été arrêté le 5 décembre 2017 après avoir publié une lettre ouverte adressée au président du Tadjikistan dans laquelle il dénonçait la corruption des pouvoirs publics locaux. Il a passé neuf mois en détention (<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/08/tajikistan-release-of-independent-journalist-a-rare-victory-for-freedom-of-expression/>). Le deuxième prisonnier d'opinion incarcéré au titre de l'article 189 est l'avocat spécialiste des droits humains Bouzourgmekhr Iorov. Il a été condamné à 25 ans de prison en 2015 pour diverses accusations, notamment au titre de l'article 189, dans une affaire qui aurait été intentée à titre de représailles pour son travail en tant qu'avocat représentant des personnes liées à l'opposition politique. En 2019, sa peine a été réduite à 22 ans dans le cadre d'une mesure de grâce collective (<https://www.amnesty.org/en/documents/eur60/6266/2017/en/>).

Le Comité de sûreté de l'État (SNCS) est l'une des structures chargées de l'application des lois au Tadjikistan qui a le pouvoir d'enquêter sur les crimes les plus graves, notamment les crimes contre l'État, de mener une surveillance secrète et de recruter des informateurs. Au fil des ans, son travail a été entaché de nombreuses allégations de pratiques abusives et de graves atteintes aux droits humains, y compris le recours à la torture.

En 2019, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a fait part de ses préoccupations au sujet du « harcèlement dont sont victimes les journalistes et les professionnels des médias indépendants qui ont une attitude critique à l'égard des politiques publiques et d'autres questions d'intérêt public, notamment [...] les poursuites engagées contre elles sur la base de fausses accusations ». Il a demandé au Tadjikistan d'« [o]ffrir aux journalistes et aux professionnels des médias indépendants une protection efficace contre toute forme d'intimidation et éviter d'invoquer les dispositions de la législation civile et de la législation pénale, dont les dispositions relatives à l'extrémisme, ainsi que d'autres dispositions, pour étouffer les critiques portant sur des questions d'intérêt public ».

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : russe, tadjik.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 25 mars 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Daler Charipov (il)